



# L'Etat dans les VOSGES

Liberté - Egalité - Fraternité

[www.vosges.pref.gouv.fr](http://www.vosges.pref.gouv.fr)



N° 10  
Mai 2010

## Sommaire

- Éditorial
- Lutter contre les violences intrafamiliales et scolaires page 2
- Lutter contre la délinquance itinérante et de proximité page 3
- Lutter contre la délinquance économique et financière, l'économie souterraine et les stupéfiants page 4

Lutte contre la délinquance :  
prévention et détermination

## Editorial

La sécurité des personnes et des biens est l'une des aspirations les plus profondes de la population.

Face à cette exigence légitime, les pouvoirs publics font de la lutte contre la délinquance une priorité.



Depuis 2002, la délinquance générale recule de façon continue malgré un pic ponctuel limité en 2009 et lié principalement à l'augmentation de la délinquance économique. Les 4 premiers mois de l'année 2010 confirment cette tendance à la baisse. Le département des Vosges se situe dans le dernier quart des départements les moins criminogènes de France, aux alentours du 70<sup>ème</sup> rang.

Ces résultats sont encourageants, mais il convient de poursuivre les efforts engagés. La lutte contre la délinquance doit être incessante.

Pour consolider cette tendance, un plan départemental d'actions de lutte contre la délinquance a été élaboré. Afin d'atteindre les objectifs prioritaires fixés, ce plan comporte des actions multiples et ciblées et doit permettre de lutter :

- ◇ contre les violences aux personnes qu'elles soient commises dans un cadre crapuleux ou pas, au sein du milieu familial ou dans le cadre scolaire,
- ◇ contre les cambriolages, les escroqueries et contre les autres infractions,
- ◇ contre le trafic de stupéfiants.

Ce plan est complété par un volet relatif à l'insécurité routière.

Depuis 2008, de nouvelles étapes organisationnelles ont été franchies : création de la Direction du Renseignement Intérieur et du Service Départemental d'Information Générale, rattachement de la Gendarmerie Nationale au Ministère de l'Intérieur, de l'Outre mer et des Collectivités Territoriales. L'ensemble de ces mesures vise à donner aux policiers et gendarmes davantage d'instruments pour mieux combattre les nouvelles formes de délinquance et protéger les personnes les plus vulnérables.

Ce numéro de l'État dans les Vosges est l'occasion pour moi de décliner l'action des forces de l'ordre dans le département.

Dominique SORAIN

# Lutte contre la délinquance : prévention et détermination

## LUTTER CONTRE LES VIOLENCES INTRA FAMILIALES

Les violences commises au sein de la famille occupent une place importante dans les crimes et délits contre les personnes. Elles impactent fortement les fondements de la société et la sécurité des personnes, notamment des femmes et des mineurs.



en plus graves, elles peuvent aller jusqu'à son décès.

Le département des Vosges n'échappe pas à cette problématique. Les violences intra familiales représentent environ 30 % de l'ensemble des violences délictuelles.

Répétitives et accentuées par l'alcool, facteur déterminant lors du passage à l'acte, elles se banalisent pour leur auteur qui tente de légitimer son comportement ou d'en minimiser la portée. Rapidement source de culpabilité pour la victime qui les subit et qui accepte par là même des brutalités de plus

Pour les combattre, la brigade de protection de la famille de la Police Nationale apporte une réponse rapide à la victime et la gendarmerie a nommé des référents «violences intra familiales» dans les brigades.

Des associations d'aide aux victimes (le CEDIFF à Epinal et Remiremont, l'ADAVEM à Saint-Dié-des-Vosges) assurent soutien et prise en charge en complémentarité avec les policiers et les gendarmes.

**Enfin, deux travailleurs sociaux**, financés à 50 % par l'État, ont été recrutés par le **Conseil général**. Ils assurent le relais entre les signalements opérés dans les services de police et de gendarmerie et les services sociaux du Département.

*Au 1<sup>er</sup> trimestre 2010 :*

- 207 victimes de violences intrafamiliales pour l'ensemble du département.
- ces infractions sont pour moitié des coups et blessures et pour moitié des atteintes sexuelles et des violences à enfants.



## LES VIOLENCES SCOLAIRES

Les établissements scolaires des Vosges sont eux aussi touchés par les phénomènes de violences.

En 2009, sur l'ensemble des faits délictuels recensés en milieu scolaire, 60 % concernent des atteintes aux biens et 30 % des atteintes aux personnes. Ces violences ont lieu aussi bien dans des établissements scolaires qu'à leur proximité immédiate.

Le **personnel de l'éducation nationale** intervient **dans l'enceinte de l'établissement** et dans ses annexes (gymnase, piscine, cantine ...).

Les **forces de l'ordre** interviennent lors **d'actions de prévention** : conférences liées à la toxicomanie, actions de sensibilisation au respect d'autrui, de la loi et de la sécurité

routière, mesures de prévention situationnelle (diagnostic de sécurité, nomination de référent sûreté)...

L'éradication des violences scolaires à **l'extérieur de l'établissement** et dans les transports scolaires passe par une présence soutenue des forces de l'ordre. La surveillance et les contrôles visent à prévenir et réprimer les actes de délinquance (coups et blessures, racket, drogue ...).

Le développement d'un **partenariat** entre l'éducation nationale, les associations de parents d'élèves, les collectivités territoriales et les services de l'Etat, dont les forces de l'ordre, vise à permettre de limiter les incivilités et les actes délictueux commis par les jeunes.

### *Le plan d'action de lutte contre les violences scolaires :*

#### • **Des outils :**

- ◇ **Nomination de référents police - gendarmerie dans tous les établissements secondaires**
- ◇ **Réalisation d'un diagnostic de sécurité**

#### • **Le traitement des infractions :**

*échange d'information entre chefs d'établissement et correspondants police-gendarmerie , lien avec le Parquet*

#### • **Une méthode.**

*Analyse mensuelle des statistiques de l'insécurité dans les établissements par un État major de sécurité coprésidé par le préfet et le Procureur de la République.*

*Les violences scolaires au 1<sup>er</sup> trimestre 2010 :*

*43 faits dont 36 en zone de gendarmerie et plus de 50 % commis dans un collège.*

# Lutte contre la délinquance : prévention et détermination



## LES DERNIERS CHIFFRES DE LA DÉLINQUANCE DANS LES VOSGES

TABLEAU ÉVOLUTIF\* DE LA DÉLINQUANCE AU 30 AVRIL 2010

Infractions	avril 2010	Évolution sur 12 mois glissants
Faits constatés	-13,77%	-0,72%
Taux d'élucidation	37,46%	42,74%
Escroqueries et infractions économiques et financières	-21,97%	9,37%
Atteintes aux biens	-5,45%	-1,35%
Atteintes volontaires à l'intégrité physique	-22,35%	-1,15%
Infractions révélées par l'action des services	-33,85%	-10,88%

\* tous les pourcentages sont établis par rapport à la même période 2009

# Lutte contre la délinquance : prévention et détermination

## QUELQUES NUMÉROS DE TÉLÉPHONES UTILES

### Violences intrafamiliales

- ◇ Centre d'information Droits des Femmes et des Familles  
19 rue d'Ambrail  
88000 EPINAL  
Téléphone : 03.29.35.49.15 - 03.29.35.49.16
  
- ◇ Association Déodatienne d'Aide aux Victimes (ADAVEM)  
Maison de la solidarité  
26 rue d'Amérique  
88100 SAINT DIÉ DES VOSGES  
Téléphone : 03.29.52.39.39
  
- ◇ SOS Amitié : 03.83.35.35.35

### Lutte contre la toxicomanie et l'alcoolisme

- ◇ CSST La Croisée - Épinal 03.29.35.62.02
- ◇ CSST Le Haut des Frêts - Gerbepal 03.29.50.68.28
- ◇ CCAA Épinal 03.29.68.70.00
- ◇ CCAA Remiremont 03.29.22.14.05
- ◇ CCAA Neufchâteau 03.29.94.35.31

Direction Vosgienne des Interventions Sociales (DVIS) 03.29.29.88.88

Police / gendarmerie : 17

Commissariats de Police :

Épinal : 03.29.69.17.17.

Saint-Dié-des-Vosges : 03.29.55.17.17.

Remiremont : 03.29.26.17.17.

Pompiers : 18

SAMU Urgences : 15

# Lutte contre la délinquance : prévention et détermination

## LUTTER CONTRE LA DÉLINQUANCE ITINÉRANTE

La délinquance itinérante est une forme **très mobile** de crimes ou de délits d'appropriation frauduleuse de biens à caractère sériel (vols ou escroqueries) commis par des malfaiteurs agissant sur de **vastes zones géographiques** sous forme **d'opérations de type « raid »** visant à entraver l'action des forces de l'ordre et de la justice.

Dans les Vosges, il s'agit principalement **d'agressions de personnes** à leur domicile ou sur leur lieu de travail, de **cambriolages** (locaux commerciaux, industriels ou financiers, musées, lieux de culte, résidences principales ou secondaires) et de **vols d'engins agricoles** ou de chantier.

Le **démantèlement** de ces bandes organisées impose une recherche qualitative et quantitative du renseignement complète :

- ◊ Forte **coopération** de la population avec les forces de l'ordre : concept « voisins vigilants »... ;
- ◊ **Techniques policières traditionnelles** : plan de contrôle, investigations, coopération inter-services ;
- ◊ **Moyens techniques modernes** : bases de données., vidéo-protection.....

Une **riposte concertée** entre services de gendarmerie et de police, élus et population, est nécessaire pour faire changer de camp l'insécurité et réduire la marge de manœuvre des délinquants.



## LES VOLS AVEC EFFRACTION



Le vol avec effraction est toujours mal ressenti par ses victimes. Contrairement aux autres indicateurs de la délinquance, les chiffres révèlent une aggravation de ces faits au premier trimestre 2010.

C'est pourquoi, la lutte de ces infractions constitue une **priorité d'action** pour les forces de l'ordre. La qualité des investigations est déterminante pour identifier rapidement les auteurs et les neutraliser.

**Moyens de LUTTE** mis en œuvre :

**Cellules anti-cambriolages** communes entre services de Police et de Gendarmerie dans chaque bassin de délinquance avec mise en commun des analyses et renseignements recueillis ;

**Intervention des unités de police technique et scientifique** ;

**Enquêtes de voisinage** systématiquement menées ;

**Vidéo protection** chez les particuliers, les commerçants, les entreprises, les des collectivités.

Des subventions sont susceptibles d'être accordées par le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) pour certains projets.

Mais la **PREVENTION** reste essentielle :

**Opérations tranquillité vacances (OTV)** élargies à toutes les vacances scolaires.

Création de « **référénts sûreté** » police et gendarmerie, nouvel outil mis à la disposition des élus et des professionnels afin d'établir des diagnostics de sécurité et diffuser des conseils de prévention.



### Évolution des cambriolages constatés entre 2004 et 2010 (1er trimestre)

Années	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Nombre de cambriolages	431	309	292	375	471	368	413
Part des cambriolages dans le total des faits de délinquance	11,65 %	9,16 %	8,97 %	3,79 %	12,81 %	10,4 %	13,2 %

# Lutte contre la délinquance : prévention et détermination

Internet a bouleversé les modes de vie : achat ou vente en ligne, consultation des comptes bancaires...

Ce « confort » a un revers exploité par les **cyber-délinquants** qui procèdent à des **escroqueries** au moyen de **paiement électronique** ou avec des **chèques falsifiés** ou volés.

Ce type d'escroqueries est en **progression constante**, souvent du fait de délinquants agissant hors des frontières hexagonales.

La lutte contre cette délinquance est très difficile car le délit est révélé tardivement. Aujourd'hui, **toute personne connectée à Internet est une victime potentielle.**

## DÉLINQUANCE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

### Recommandations pour se prémunir contre ces risques

- ◇ se méfier des offres alléchantes et des relances successives des "cyber-chasseurs",
- ◇ ne pas répondre aux annonces de gain surtout avec des frais d'envoi ou des droits d'accès,
- ◇ utiliser une carte bancaire virtuelle ne servant que pour une seule transaction,

- ◇ se rendre sur un site bancaire à partir du navigateur et jamais depuis un courriel,
- ◇ ne pas encaisser de chèque d'un montant supérieur à la transaction réalisée,
- ◇ ne jamais renvoyer de chèque contre la réception d'une formule bancaire d'un montant supérieur,
- ◇ signaler immédiatement toute « cyber-manipulation » à la gendarmerie ou au

### Quelques chiffres : 1<sup>er</sup> trimestre

Années	faits	tendance
2010	: 347	<b>Baisse</b>
2009	: 507	- 31,56 %



N° escroqueries :  
08 11 02 02 17

## LA LUTTE CONTRE LES STUPÉFIANTS

Entretien avec Jack LOUIS, Commissaire divisionnaire, Directeur Départemental de la Sécurité Publique des Vosges

### Quelle est la situation du département des Vosges en matière de trafic de drogue ?

Si le département des Vosges n'est pas particulièrement exposé, la *situation* est néanmoins *préoccupante*.

### Pouvez-vous être plus précis ?

Le département des Vosges se situe au 20<sup>ème</sup> rang national pour les décès par surdoses avant 60 ans.

Des *saisies significatives* ont été effectuées ces 2 dernières années :

- ◇ 598 kg de résine de cannabis,
- ◇ 10 kg d'héroïne,
- ◇ 300 gr de cocaïne,
- ◇ Près de 1500 cachets d'ecstasy.

L'*héroïne* a supplanté le cannabis dans les pratiques du trafic ; la consommation de *cannabis* prime encore sur l'héroïne mais les « *drogues dures* » se banalisent.

### Quelle est la réaction des services de police et de gendarmerie face à ce phénomène ?

En 2009, les procédures diligentées ont augmenté de près de 10 % (955 affaires pour 873 en 2008) et le trafic de 33 % (24 affaires contre 18).

### Quels sont les moyens de lutte ?

Une forte implication des différents services est fédérée à l'initiative de l'État-major de Sécurité au sein d'un *Bureau de Liaisons (BDL)*, piloté par la Police Judiciaire de Nancy.

Il regroupe les services locaux de Police et de Gendarmerie, renforcés par des services à vocation régionale tels que la Brigade des Douanes de Nancy, le Service Régional de Police Judiciaire et la Section de Recherches de la Gendarmerie de Nancy, ainsi que le Groupe d'Intervention Régionale (GIR).

Les services locaux disposent également de policiers et de gendarmes formateurs anti drogue qui effectuent des missions de prévention, notamment dans les établissements scolaires.

### Comment se répartit le travail ?

Chaque service travaille sur sa zone de compétence : la Gendarmerie en zone rurale, la Police en zone urbaine.

Les *services locaux* interviennent pour le traitement de petits trafics.

Les *services spécialisés régionaux* traitent les affaires plus importantes avec des techniques d'enquêtes sophistiquées.



Le *GIR* apporte son aide et sa technicité à l'ensemble de ces services.

Certaines affaires peuvent conduire un service à « sortir » de sa zone de compétence. Le Bureau de Liaison offre alors tout son intérêt en matière de coordination et de recoupements des objectifs des uns et des autres, afin que l'action des services d'enquête soit rationalisée.

La lutte contre la toxicomanie est très importante car elle génère une délinquance d'appropriation, afin de pouvoir s'acheter la drogue.

La toxicomanie a également des conséquences en matière de *sécurité routière* où de plus en plus d'accidents sont dus à une conduite sous l'emprise de produits stupéfiants.

C'est pourquoi un plan *local d'action contre les stupéfiants* vient d'être élaboré. .